

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9/12/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Christian GRIJOL, 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1ère vice-présidente.

Votants : 26

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visio), KERVAREC Ronan, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à TILLIER Dominique
AUDURIER Philippe, pouvoirs à GRIJOL Christian
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à RAHER Marc
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 123-2022

Objet : Montant définitif des attributions de compensation pour l'année 2022

Rapporteur : Christian GRIJOL

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 01/12/2022 afin d'évaluer :

- le coût du transfert de la compétence piscine,
- la réactualisation du coût des services communs, partagés entre la ville de Douarnenez et Douarnenez communauté.

Les rapports de la CLECT ont été transmis aux communes membres pour approbation par leurs conseils municipaux.

Il revient désormais au conseil communautaire d'acter les attributions de compensation définitives des communes membres de Douarnenez Communauté pour l'année 2022, inscrites dans le tableau ci-dessous sur la base des préconisations établies dans les rapports de CLECT.

	Bases définitives		Transfert compétence piscine	Participation déficit de fonctionnement	Services communs 2022	Bases définitives	
	AC 2021 Fonctionnement	AC 2021 Investissement				AC 2022 Fonctionnement	AC 2022 Investissement
Douarnenez	914 842	- 213 451	- 223 652	- 72 095,00	48 590	667 685	- 213 451
Kerlaz	- 68 863	-	-	- 1 133,00		- 69 996	- 1 053
Le Juch	- 79 504	-	-	- 1 036,00		- 80 540	- 287
Pouldergat	- 113 313	-	-	- 1 730,00		- 115 043	- 4 187
Poullan/mer	- 129 716	-	-	- 2 260,00		- 131 976	- 10 976
			- 223 652,00	- 78 254,00	48 590,00		

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1er décembre 2022,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 5 décembre 2022,

Il est proposé :

- **D'approuver les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2022.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 15 décembre 2022.

**Le 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1ère vice-présidente,
Christian GRIJOL**

